20me Année. — N° 4258 Bureaux: rue Nain, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux: rue Nain, 1 Mardi 23 Novembre 1875

ALFRED REBOUX
*Propriétaire-Gérant*

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . . . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
*Propriétaire-Gérant*

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . . 20 c.
Réclames: » . . . . 30 c.
Faits divers: » . . . . 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFITTE ET Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS

20 NOVEMBRE

| | |
|---|---|
| 3 0/0. . . . . . . . . | 66 30 |
| 4 1/2. . . . . . . . . | 96 00 |
| Emprunts (5 0/0). . . . | 104 2 1/2 |

22 NOVEMBRE
*(Service gouvernemental)*

| | |
|---|---|
| 3 0/0. . . . . . . . . | 66 35 |
| 4 1/2. . . . . . . . . | 96 25 |
| Emprunts (5 0/0) . . . . | 104 15 |

*(Service particulier du Journal de Roubaix.*

**Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour**

| | | |
|---|---|---|
| Actions | Banque de France | 3900 00 |
| » | Société générale | 535 00 |
| » | Crédit foncier de France | 900 00 |
| » | Chemins autrichiens | 623 00 |
| » | Lyon | 960 00 |
| » | Est | 565 00 |
| » | Ouest | 611 00 |
| » | Nord | 1027 00 |
| » | Midi | 720 00 |
| » | Suez | 687 00 |
| 6 0/0 | Péruvien | 34 1/4 |
| Actions | Banque ottomane (ancienne) | 453 00 |
| » | Banque ottomane (nouvelle) | 000 00 |
| Londres court | | 25 15 1/2 |
| Crédit Mobilir | | 185 00 |
| Turc | | 24 05 |

DEPECHES COMMERCIALES
(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

New-York, 20 novembre.
Change sur Londres, 4.84 ; 1/2 change sur Paris, 517 1/2
Valeur de l'or, 114 3/4
Café good fair,(la livre) 18 3/4
Cafés good Cargoes, (la livre) 19 1/4

**Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :**

Hâvre, 22 novembre.
**Cotons : Ventes 800 b. Demande meilleure. Prix bien tenus.**

Liverpool, 22 novembre.
**Cotons : Ventes 12,000 b. Marché ferme.**

New-York, 22 novembre.
**Cotons : 13 3/8.**
**Recettes 23,000 b.**

**Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.**

Liverpool, 19 novembre
**Cotons : Ventes 10.000 b. Marché soutenu. Orléans 7 3/16 Jumel 7 1/2.**

Hâvre, 19 novembre.
**Cotons: Ventes 500 b. Marché calme. Georgie Middling 82,50.**

New-Yorck, 19 novembre.
Recettes 152. b.

ROUBAIX 22 NOVEMBRE 1875

## Bulletin du jour

**Le projet de loi électorale viendra aujourd'hui en troisième lecture, à moins que les prétendus outranciers de la dissolution ne parviennent encore une fois à retarder le débat et à éloigner l'époque des élections générales. La *République française* insinue que le côté droit de l'Assemblée est singulièrement étonné « de la facilité, on pourrait presque dire » de l'entrain avec lequel le parti républicain a pris le vote sur le scrutin** » d'arrondissement et s'apprête à combattre sur ce nouveau terrain. » Nous avons toutes les peines du monde à trouver des traces de cette facilité et de cet entrain dans la tactique adoptée par les gauches à propos de la troisième lecture. En effet, MM. Millaud et Guyot, au lieu de se lancer avec entrain dans le scrutin d'arrondissement, vont demander à l'Assemblée de revenir purement et simplement au scrutin de liste. MM. Rolland et Jozon, moins ambitieux, mais tout aussi dépourvus d'entrain, réclament le scrutin de liste par circonscriptions électorales, sans qu'aucune circonscription puisse nommer plus de cinq députés.

Enfin MM. Rives et André, tout en admettant le scrutin de liste d'arrondissement par 100,000 habitants, entendent que le vote ait lieu par liste de deux noms dans les arrondissements appelés à élire plus d'un député.

C'est assez dire que les républicains, malgré l'entrain dont fait parade la *République française*, vont tout simplement essayer aujourd'hui de détruire en tout ou en partie le vote du scrutin uninominal. S'ils parvenaient à obtenir la moindre concession sur ce sujet, s'ils enlevaient seulement le vote de l'amendement de Rives, ils entonneraient des chants de victoire et chercheraient à faire croire qu'ils ont pris leur revanche du 11 novembre. Les conservateurs doivent prévenir ce résultat à tout prix. Il faut qu'ils maintiennent les positions conquises par M Dufaure, dans la séance du 11 avril. Toute concession de leur part serait exploitée comme une reculade et détruirait l'effet moral des dernières séances, qui ont exercé une très-heureuse influence dans le pays.

Les négociations engagées entre les différents groupes de l'Assemblée pour la composition de la liste des 75 sénateurs dont le choix leur appartient, sont poussées activement ; mais jusqu'à cette heure il n'y a pas plus d'entente à gauche qu'à droite. De ce côté-ci, une première délibération a eu lieu, hier, entre les commissaires des diverses fractions. Des noms de candidats ont été prononcés ; mais aucun de ces noms n'a été l'objet de pourparlers définitifs. L'*Union* déclare aujourd'hui que les chevau-légers exigent pour base des négociations la représentation proportionnelle de chaque groupe. La proportion serait déterminée par le rapport qui existe entre l'importance numérique des groupes et le chiffre de la majorité nécessaire. D'autre part on prétend que les droites songeraient à nommer indistinctement sénateurs tous les députés non républicains qui ont occupé les fonctions de président de la Chambre, de ministre et d'ambassadeur.

Les délégués des trois groupes de la gauche ont tenu hier une nouvelle réunion et quoiqu'ils aient pris l'engagement de garder le secret sur leurs délibérations, il paraît certain que de ce côté-là encore rien n'est fait.

C'est aujourd'hui, lundi, que l'Assemblée doit discuter en 3e lecture, la loi électorale. D'après le *Rappel*, une question sera adressée la semaine prochaine, à M. Buffet, au sujet de l'exécution de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs. On sait qu'aux termes de l'article 42 de cette loi, la communication des listes des membres des corps électifs du département, peut être requise de droit par tout électeur. Or, dit ce journal, dans tous les départements, cette communication a été refusée jusqu'à ce jour, à ceux qui l'ont demandée, le ministre considérant que la communication ne peut pas être demandée par tout électeur, mais seulement par les électeurs sénatoriaux, et, en outre, qu'elle ne peut avoir lieu que pendant la période électorale.

Les journaux russes continuent à se livrer à des appréciations pacifiques sur la situation politique.

Hier, le *Journal de Saint-Pétersbourg* et aujourd'hui le *Golos* ont publié des articles dans ce sens. Le *Golos*, en particulier, approuve les projets de l'Angleterre sur l'Egypte.

Le ministre de la guerre est encore en congé. Ainsi se trouvent démentis les bruits d'armements qui ont circulé dans la presse étrangère.

---

Une dépêche de Vienne annonce que l'archiduc François d'Este, duc de Modène, est mort hier samedi à cinq heures du soir.

---

On nous télégraphie de Berlin, 20 novembre:

« Le Chancelier de l'Empire, prince Bismark, est arrivé ici, cette après-midi à 6 h. 1/4, venant de Varzin.

---

## ETRANGER

LETTRES CARLISTES.—Elizondo, 17 novembre.

*Conversion d'un descendant de Mahomet au catholicisme. — Il devient zouave pontifical et entre dans l'armée carliste. Il est assassiné en Catalogne par les Alphonsistes.*

A la longue suite des assassinats commis par les Alphonsistes en Catalogne, vient s'ajouter aujourd'hui un nouveau crime, qui doit être sans retard dénoncé à la flétrissure de tous les gens de bien, puisqu'en face de la coupable indifférence des puissants du jour, c'est le seul recours qui nous reste.

Le prince Gabriel Allamy Effendi, fils du Pacha de Jérusalem, lieutenant d'infanterie et ancien porte-drapeau du brillant bataillon des gardes formé par l'illustre général D. Raphael Tristany, vient d'être victime des hordes libérales. Ce meurtre ne doit pas passer inaperçu, et la victime mérite une courte biographie.

Il y a huit ans environ, Allamy-Effendi fils du Pacha de Jérusalem, descendant direct du prophète Mahomet, ouvrit les yeux à la lumière, se fit instruire secrètement par le patriarche archevêque, et demanda à être secrètement baptisé, pour ne pas perdre, selon les lois du pays, les prérogatives de sa naissance et les droits à l'héritage paternel.

Mgr Valaga lui fit comprendre que le sacrifice devait être complet et le jeune musulman prit, sans hésitation, une résolution héroïque. Fuyant à travers mille périls, accompagné d'un seul domestique, loin de sa ville natale, il réussit à arriver jusqu'à Rome, où il vint se prosterner aux pieds du Pape Pie IX. Informé par le patriarche de Jérusalem des heureuses dispositions du jeune néophyte princier le Pape l'admit aussitôt dans le giron de l'église.

Néanmoins, la fuite du prince musulman avait fait du bruit, et, renié par sa famille, il se trouva tout à coup jeté du sommet de l'opulence dans un abîme de misère. Peu lui importait. Tout fier de pouvoir confesser le nom de Dieu, il avait renoncé à tout, mais le Vicaire de Jésus-Christ, qui sait récompenser tous les sacrifices, l'admit dans la petite armée qui défendait ses droits, avec le grade de sergent et une pension viagère de [illegible] francs par jour.

C'est dans cette glorieuse armée qu'Allamy-Effendi eut l'insigne honneur de servir, jusqu'au jour où les barbares geôliers de Pie IX consommèrent la suprême ignominie, en enfermant le sublime pontife de l'Immaculée-Conception. Comme les autres héros, ses frères d'armes, Allamy-Effendi, devenu le comte Allamy depuis sa conversion, eût la gloire d'être traîné de ville en ville par les barbares vainqueurs, insulté partout et jeté dans un bagne. Il en sortit plus résolu que jamais à défendre la cause de Dieu, et, aux premiers jours de la guerre carliste, voyant la noble bannière arborée par le roi Charles VII, il prit congé du St-Père dont il était venu, une dernière fois, recevoir la bénédiction, renonça à une partie de sa pension, qu'il réduisit lui-même à trois francs par jour, et vint se ranger, humble et modeste, au milieu des braves qui, en Catalogne, s'étaient groupés autour de S. A. R. le glorieux Infant don Alphonse de Bourbon et d'Autriche.

Alors, l'occasion de voir moi-même les titres qui attestaient sa descendance du prophète Mahomet, sa conversion au catholicisme, la noblesse de sa race et le discrédit que lui avait valu auprès des siens son abjuration ; tous ces titres inattaquables portaient le sceau du patriarcat de Jérusalem.

Allamy-Effendi entra dans le bataillon des guides, qui, faisant partie du quartier général, suivait partout don Raphael Tristany. Il avait comme un secret pressentiment qu'il succomberait pour la cause sacrée de Dieu, la Patrie et le Roi. Mais, s'il avait l'espérance de succomber en martyr, il espérait aussi tomber les armes à la main, et non assassiné lâchement, au mépris de toutes les lois de la guerre et des conventions solennellement stipulées entre don Raphael Tristany et Martinez Campos.

Allamy-Effendi a été un des héros qui se distinguèrent à la glorieuse prise de la Seo de Urgel, le 16 août 1874. Pour sa conduite magnifique lors de ce fait d'armes, Allamy-Effendi reçut la croix rouge du mérite militaire. Toutes ses sympathies étaient pour les généraux Tristany; mais lors de leur éloignement de Catalogne, quand l'un d'eux fut appelé à la situation la plus honorable auprès du roi et que le général Savalls nomma Castells au poste occupé par le second général Tristany, Allamy Effendi continua, aussi ferme que jamais, à défendre la cause de la religion et du roi qui est au dessus de toutes les préférences personnelles. Mais hélas ! il ne put résister longtemps aux fatigues de la campagne et dût entrer, pour quelques jours, dans l'hôpital de Moya pour y rétablir sa santé ébranlée. Il y a une quinzaine de jours, il en sortait pour aller rejoindre le bataillon des guides, où, après avoir eu la gloire, quoiqu'étranger, d'être choisi par le général Tristany comme sous-lieutenant chargé de porter la glorieuse bannière du bataillon, il fut bientôt nommé lieutenant sur le champ de bataille. Il marchait vers Prats de Llusanes, plein de confiance, car il portait le billet de sortie de l'hôpital de Maya, billet qui, suivant la parole donnée par Martinez Campos, au général Tristany, était un sauf-conduit. Mais Allamy-Effendi, rencontré non loin de Prats de Llusanes, par un détachement Alphonsiste, fut, malgré ses protestations, barbarement assassiné et lardé de coups de bayonnettes. Il reste à savoir si ce nouveau crime [illegible] ne fera pas ouvrir les yeux aux nations Européennes.

Telle a été la fin de ce prince musulman, descendant direct de Mahomet, qui, régénéré par l'eau sainte du baptême, est tombé sur la terre Espagnole, défendant la cause sacrée de *Dieu, Patrie et Roi*, au service de laquelle il a été assassiné, martyr de ses convictions politiques et religieuses.

L'ennemi a violé tous les traités; entre lui et nous que l'Europe juge !

La mort du prince Allamy ne pouvait passer aperçue; on ne saurait trop faire connaître le nom des héros qui tombent martyrs, et flétrir l'ignominie de leurs assassins.

J. B.

---

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant :

« L'Assemblée nationale étant saisie en ce moment d'un projet de loi tendant à exempter de la taxe de de 3 p. 100 les sociétés en nom collectif, le ministre des finances a décidé, le 18 novembre courant. qu'il serait sursis au recouvrement de cette taxe jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur la proposition qui lui est soumise. »

---

### Inauguration de la Faculté Catholique de Lille.

(SUITE DU DISCOURS DE M. DE VAREILLES.)

Nos règlements ne seront point les barreaux d'une prison, mais simplement la balustrade ou la rampe qui garde du vertige ou des chûtes; et le séjour dans nos Facultés sera une transition non brusquée entre la vie du collégien captif et la vie de l'homme fait entièrement livré à lui-même. Avec un tel régime, nous nous croyons certains d'avoir des étudiants a la fois plus assidus, plus travailleurs et moins ennuyés que ceux des autres Facultés.

Notre Faculté n'est pas seulement catholique, elle est libre, et ce second titre doit aussi remplir d'espérance ceux qui s'intéressent aux destinées de l'enseignement supérieur. On n'attendra plus, pour faire un pas en avant, qu'un seul homme, presque toujours absolument étranger à la jurisprudence, veuille bien donner le signal; il ne s'écoulera plus cinquante ans avant qu'une chaire, jugée nécessaire par tous les hommes compétents, implorée par toutes les Facultés, soit enfin érigée.

La science économique a mis en lumière et hors de discussion ce principe: que les efforts privés et le travail indépendant produisent dans le commerce, l'agriculture et l'industrie, des résultats bien plus heureux et bien plus abondants que les efforts et le travail dirigés par l'Etat La raison proclame à l'avance et les faits vont bientôt démontrer que ce principe est également vrai en ce qui concerne l'enseignement.

Ce n'est pas à dire que l'Etat doive abdiquer tout droit et se dispenser de tout devoir en matière d'enseignement; à lui la haute surveillance, la police, la protection, la sanction, mais qu'il mette le moins possible la main à l'œuvre, car il ralentit et paralyse quand il veut diriger.

Une voix qui a été tout d'abord plus bienveillante et plus juste à l'endroit de l'enseignement libre, émettait naguère avec l'accent du doute, la pensée que cet enseignement ferait peut-être un jour accomplir quelque progrès à l'esprit humain. Comment nos Facultés libres n'agrandiraient-elles pas dans l'avenir les voies de la science, elles qui peuvent se vanter d'avoir, même avant d'exister, forcé l'enseignement officiel à faire plus de progrès en un jour qu'il n'en eût fait en un quart de siècle ? A la nouvelle qu'elles pouvaient prendre vie et conquérir leur place au soleil, l'enseignement de l'Etat s'est réveillé en sursaut d'un trop long engourdisssement. On s'est aperçu que le droit criminel n'était pas enseigné en France et on a créé dans les facultés de province huit chaires que les recteurs et les doyens se lassaient de réclamer; on a senti qu'une réforme presque totale était nécessaire; que les matières d'enseignement n'étaient pas distribuées convenablement entre les diverses années d'étude; que la position des professeurs était précaire et ne suffisait pas à déterminer assez de jeunes gens intelligents à risquer leur jeunesse et leur avenir dans les concours. Une loi [illegible] de reconstruire [illegible] de fond en comble le vieil édifice dont on se serait encore indéfiniment contenté sans l'apparition de l'enseignement libre. Je ne parle pas des créations précipitées de Facultés nouvelles dont nous sommes aussi la cause involontaire, et qui ressemblent trop aux mouvements irréfléchis d'une armée surprise en plein sommeil pour pouvoir être considérées comme des mesures utiles.

Eh bien, ce que l'enseignement supérieur libre a fait dès sa naissance, ce vigoureux coup d'aiguillon qu'il a donné à l'enseignement officiel, il ne cessera de le renouveler, et l'un et l'autre marcheront en avant sans pouvoir jamais se reposer sur les lauriers. Les Facultés de l'Etat seront, bon gré mal gré, obligées, ou de nous devancer, ou de nous suivre.

Dans un an, nos Facultés libres auront des chaires d'économie politique et par là nous forcerons le ministère de l'instruction publique à doter de chaires semblables toutes les Facultés de l'Etat qui désespéraient de les obtenir. Les chaires d'histoire du droit, de droit international et de législation comparée, de droit politique, vont être aussi créées et multipliées par notre initiative. Dès à présent nos Facultés catholiques ont un cours dont l'absence étonne tous les esprits sérieux dans les autres Facultés : le cours de droit naturel; bientôt elles auront le cours de droit canon, dont nul ne peut contester l'importance au sein d'une société chrétienne, ne fût-ce qu'au point de vue historique, et qui, actuellement, n'est enseigné nulle part en dehors des grands séminaires. — Nos bibliothèques feront rougir l'Université de la pauvreté des siennes et la décideront à grossir les charités dérisoires qu'elle leur accorde chaque année; il y aura des instruments de travail ailleurs qu'à Paris et des Facultés entières ne seront plus condamnées à de longues années de stérilité et de routine par l'abandon où elles sont laissées.

Un des premiers usages que nous ferons de notre liberté sera d'établir dans l'intérieur de nos écoles des épreuves, des examens à la suite desquels nous délivrerons des grades purement honorifiques, mais qui auront une valeur morale supérieure aux diplômes trop facilement accordés par l'Université. L'inassiduité des élèves, leur peu de travail, le découragement des professeurs ont baissé d'une façon désolante le niveau des examens. Nous voulons réagir contre cet affaissement; nous ne ferons dans les jurys mixtes; nous le ferons surtout par ces brevets d'honneur que nous le délivrerons qu'à une science certaine et approfondie. Un licencié d'honneur de la Faculté de Lille aura dans l'esprit autre chose que des notions vagues et superficielles. Nos docteurs seront des jurisconsultes déjà éprouvés. Nous maintiendrons le prestige de ces titres par une sévérité jalouse, et ils seront recherchés, comme ceux de Louvain, par la jeunesse laborieuse des pays les plus éloignés.

Le mode de recrutement des professeurs fournira à nos Facultés catholiques une des plus fécondes applications de leur liberté. Je ne crois pas, et je suis à l'aise pour le dire, que l'agrégation soit le procédé idéal pour le choix des professeurs de droit. Malgré l'attention, l'intelligence et l'impartialité du jury, il n'y a pas de concours qui n'ait ses surprises; c'est une loterie où le talent a plus de billets que la médiocrité, mais où les lots, pourtant, n'échoient pas toujours au premier. J'aime mieux un concours plus lent, plus infaillible, qui consiste dans l'observation perpétuelle par la Faculté des talents qui se révèlent parmi ses élèves ou même hors de son sein et dans l'élection faite par elle-même des sujets capables de soutenir son éclat. Rien ne rehausse autant un corps savant que cette fonction de veiller à sa propre reproduction, et rien n'honore plus un homme que cet appel direct adressé par ses futurs collègues. Qu'on demande aux membres de l'Académie française ou à ceux d'une autre section de l'Institut, si le concours substitué à l'élection donnerait à leurs grandes compagnies les mêmes garanties et le même prestige.

Après avoir passé en revue les espérances que l'enseignement supérieur libre doit faire concevoir, faut-il examiner rapidement les craintes qu'il a pu faire naître? Mais tous ceux qui connaissent les hommes et les choses de notre époque savent qu'il n'a fait naître en réalité qu'une seule crainte, et cette crainte, loin de la dissiper, nous tenons à la confirmer et nous ferons notre possible pour qu'elle ne soit pas vaine; tout ce qui précède la justifie : on craint que nos Facultés ne forment une jeunesse à la fois trop catholique et trop instruite et par conséquent trop capable de prendre en main les affaires du pays. La bonne foi de quelques hommes sincères étant mise à part

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 23 NOVEMBRE 1875.

— 19 —

# VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

IX.

(*Suite*)

Celui de M. de Montchenetz devait clore cette semaine de fêtes.

Il était difficile de mener plus allègrement deux mariages de front.

Le baron, totalement grisé de bonheur, jetait l'or à profusion, se prodiguait en effusions chaudes avec les indifférents, promettait à tous la protection de Mme la baronne de Montchenetz et marchait enfin, dans un difficile équilibre, sur la crête aiguë qui sépare l'homme sain d'esprit de l'homme absolument fou.

C'est à peine si, dans le chaos de ses sensations et de ses espérances, il avait songé à raconter à Odette le but de la visite de Mme Clavel.

Une cousine retrouvée, un cousin découvert, la belle affaire !... Un sourire de Coraly avait une bien autre valeur. Si rapide que fût ce récit, si légèrement que M. de Moutchenetz glissât sur le vif désir de Mme Clavel de rétablir entre eux les relations rompues, Odette en fût frappée et comme absourdie.

Ses pressentiments si tôt envolés n'étaient donc point le ridicule effet d'une imagination maladive, ou la coupable rêverie d'un cœur altéré d'affections ?

Cet inconnu, dont les yeux sombres et doux avaient remué dans son âme des sensations multiples, mystérieuses, regrettées, c'était un être de son rang, de son sang, un parent aujourd'hui, un ami demain, sans doute.

Elle n'avait point dérogé pendant cette heureuse matinée où, se croyant aimée, elle inclinait à aimer aussi. Elle avait pu se tromper sur le sentiment, non sur l'homme.

Le promeneur rencontré dans le chemin du bord de l'eau, celui qui avait eu le pouvoir de faire tressaillir son cœur par un appel mystique du regard, était digne de l'émotion fugitive qu'il avait fait naitre.

Odette, pendant quelques minutes, fut presque fière d'avoir salué d'un trouble pudique le retour de ce cousin ignoré.

— Gontran Clavel ! répéta-t-elle plusieurs fois, comme ravie d'entendre ce nom caressé par les suaves inflexions de sa voix, Gontran Clavel !...

— Un joli nom ! dit le baron. Nous verrons ce garçon bientôt, j'imagine; à l'empressement de sa mère, j'aurais même supposé qu'il serait venu plus vite

Le baron était à cent lieues d'imaginer la répulsion instinctive que son jeune cousin opposait aux remontrances maternelles.

Cette parenté, dont Mme Clavel comptait se faire un marchepied pour établir brillamment son fils, ne lui paraissait à lui que médiocrement attrayante.

Ce vieux châtelain, égoïste, énamouré d'une coquette sur le retour, flattait peu la fierté réservée, ombrageuse du jeune homme.

Très simple de goûts, très distingué d'habitudes, familiarisé avec la rudesse d'une position secondaire, il s'estimait heureux dans son humble fortune et bornait ses désirs avec la précoce philosophie d'un sage.

Les ambitions grandissantes de sa mère lui causaient une indulgente commisération, parfois une irritation légère. Elle voulait le faire parvenir, soit. Mais elle entendait le marier richement, ce dont il riait volontiers, ne croyant guère qu'un inspecteur des eaux et forêts possesseur d'une quarantaine de mille francs en capital et de trois mille livres de revenus, si bien tourné qu'il fût, du reste, pût prétendre à la main d'une héritière.

Mme Clavel avait toujours estimé que son fils pouvait arriver très haut. Depuis qu'elle avait obtenu sa nomination à Bréneroy et négocié sa réconciliation avec sa famille, elle était certaine de le voir atteindre à tout ce qu'il daignerait convoiter.

Les mères ont parfois des illusions saintes. Celles de Mme Clavel se doublaient de calculs méticuleux.

Elle savait à merveille, la bonne dame, pour n'avoir jamais perdu de vue les Montchenetz, qu'une orpheline existait, dernier rejeton de cette race quelque peu dégénérée.

Elle savait que cette orpheline était riche à souhait, et jolie à tourner des têtes plus solides que celle d'un inspecteur de vingt-six ans.

Sur cette beauté et sur cet dot, la mère habile avait fondé des espérances inavouées, qu'un coup de dé venait de détruire.

Sa première visite au baron de Montchenetz avait été suivie, le même soir, du bruit de ce double mariage, dont les échos affolaient la petite ville.

Pour avoir trop attendu, pour avoir voulu réunir trop de fils conducteurs dans sa main insatiable, Mme Clavel se voyait devancée par les événements.

Odette, la jolie cousine inconnue et convoitée, avait la maladresse de se marier juste à l'heure où la plus avisée des mères amenait et fixait dans le pays, sous le plus légitime des motifs, un parent jeune, agréable, spirituel, désireux de faire oublier des rancunes de famille, et qui, l'on n'en pouvait douter, aurait su mener à bien, par le seul prestige de son attrayante jeunesse, une entreprise matrimoniale plus difficile encore que celle-là.

Proposer Gontran pour mari à sa cousine Odette était une folie que Mme Clavel n'eut jamais commise; tandis qu'aider Gontran à s'attirer le cœur de l'héritière était un rêve longuement caressé dont l'envolement la terrassa.

Gontran ignorait le premier mot de ces projets ambitieux que sa droiture n'eût pas ratifiés. Le violent désir de sa mère d'habiter Bréneroy lui paraissait un de ces touchants souhaits de vieillards qui veulent mettre leur tombe où fut leur berceau.

Sa joie en obtenant, par une seule démarche, la réconciliation des Clavel et des Montchenetz, lui sembla tout à fait digne d'un cœur attristé par une rupture d'un demi-siècle.

Il comptait répondre à la bonhomie du baron et aux instances de sa mère en visitant M. et Mlle de Montchenetz, dès que les convenances le permettraient; mais il retardait volontiers l'heure de cette visite, trouvant indiscret d'apporter une parenté si fraîchement reconnue au milieu des préparatifs d'une double union.

Et puis, sans qu'il osât se l'avouer peut-être, la beauté d'Odette, à peine entrevue, l'antipathie sans motif et réelle que lui inspirait son voisin Lucien Firmerol, entraient-elles pour beaucoup dans ce retard persistant.

Blonds cheveux en boucles alanguies, regard profond qu'un brin de mélancolie rendait plus attractif, bouche fine où le sourire trop rare devait jouer avec tant de charme!... Gontran se souvenait malgré lui, un peu plus même qu'il ne l'eût voulu, de cette belle vision du *Bord de l'eau*.

Figure satisfaite, regard faux, activité embarrassée et maladroite!.. Gontran, chaque jour, croisait dans son propre logis l'étrange prétendant tombé si fort à point à Montchenetz pour y obtenir la main de sa cousine. Et Gontran pardonnait mal à Lucien nn bonheur si peu mérité.

X

Les objurgations de sa mère triomphèrent cependant d'un éloignement trop prolongé pour ne pas blesser M. de Montchenetz.

Gontran consentit à l'accompagner au château, dont il gravit la rampe d'un air absolument maussade, au grand mécontentement de Mme Clavel.

Contrainte brutalement de renoncer à son audacieuse entreprise, Mme Clavel venait d'échafauder de nouvelles